

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/07/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/07/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 04
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240701-2024JUIL01_200-DE
		3.2.1
		Biens immobiliers

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du 1^{er} juillet 2024

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, M. Marc DUGROS, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. André GALOIX,
M. Frank GOBBATO
Mme Christiane PREVITALI
Mme Odile SCHAAP

Ont donné procuration :

M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Christiane PREVITALI à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Odile SCHAAP à M. Joël VAN DEN BON

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Lotissement « Le Couloumé Vert »
Proposition de vente des lots 1 et 2 à Mme Michèle Angoti et M. Denis Gostiau

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Mme Michèle Angoti et M. Denis Gostiau domiciliés 39, rue Eugène d'Hautpoul - Résidence les Capitouls – 31 400 TOULOUSE, se sont portés acquéreurs des lots 1 et 2 cadastrés respectivement section BT n°423 et 424, d'une superficie de 250 m² et 211 m² soit un total de 461 m², sis au lotissement « Le Couloumé Vert », en vue d'y construire une maison individuelle.

Monsieur l'adjoint au Maire propose à l'assemblée ces parcelles au prix de 17 518 € TTC net vendeur soit 38 € le m².

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

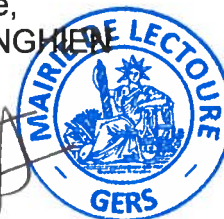
- de consentir la vente des lots 1 et 2 cadastrés respectivement section BT n°423 et 424, sis au lotissement « Le Couloumé Vert », à Mme Michèle Angoti et M. Denis Gostiau pour un montant net vendeur de 17 518 € TTC pour les deux lots,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente et notamment l'acte notarié correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIL. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIL. 2024